MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT MOROCCO
وكالة حساب تحدي الألفية-المغرب

DEMANDE DE DEVIS
Agence MCA-Morocco

Rabat, le 26 mai 2021

Acquisition, Livraison, Installation et Mise en marche des équipements technico-pédagogiques destinés aux instituts de formation professionnelle bénéficiant de l'appui financier du Fonds Charaka en 3 lots pour les projets :

- **Institut Pluridisciplinaire des Métiers de la Logistique et de l'Industrie (IPMLI Fahs Anjra), CFP 04.**
- **Institut Spécialisé de Technologie Appliquée Had Soualem (ISTA Had Soualem), CFP 27 ;**
- **Institut Spécialisé dans les Métiers de l'Aéronautique et de la Logistique Aéroportuaire (ISMALA-Nouaceur), CFP 48 ;**
- **Institut Spécialisé du Bâtiment de Casablanca (ISB Casablanca), CFP 28.**

No: DD/SH/MCA-M/ EW-39-E Lots 10,11 & 12/Compact

- **Lot 10 : Matériel de Soudage.**
- **Lot 11 : Tables et postes de travail.**
- **Lot 12 : Equipements de protection individuelle.**

Monsieur/Madame,

Le Gouvernement du Royaume du Maroc et Millennium Challenge Corporation ont signé un deuxième programme de coopération (Compact II) le 30 Novembre 2015, d'un budget de 450 millions de dollars US (« Financement MCC »), auquel s'ajoute une contribution du Gouvernement du Maroc de 15% au minimum, destiné à contribuer à la réduction de la pauvreté par la croissance économique au Maroc.

L'Agence MCA-Morocco est l'entité chargée par le Gouvernement marocain de coordonner et d'exécuter le Programme du Compact. Désignée comme Entité Responsable, cette Agence établit et signe les contrats et a la responsabilité de garantir la mise en œuvre adéquate du Programme.

L'Agence MCA-Morocco, vous invite à soumettre une proposition de prix pour les besoins de l'Agence pour la fourniture, installation et mise en service à l'état neuf **des équipements,** conformes aux spécifications de la présente Demande de devis.

1-Description de la prestation :

La présente prestation a pour objet l'**Acquisition, Livraison, Installation et Mise en marche des équipements technico-pédagogiques destinés aux instituts de formation professionnelle bénéficiant de l'appui financier du Fonds Charaka en 3 lots ; Projets : IPMLI Fahs Anjra (CFP 04), ISTA Had Soualem (CFP 27), ISMALA Nouaceur (CFP 48) et ISB Casablanca (CFP 28).**

Lot 10 : Matériel de Soudage. Ce Lot est estimé à 97.340,78 USD.

Lot 11 : Tables et postes de travail. Ce Lot est estimé à 45.363,13 USD.
Lot 12 : Equipements de protection individuelle. Ce Lot est estimé à 10,600.00 USD.

Les descriptifs des équipements à fournir pour chaque lot sont indiqués au niveau de l'Annexe B de cette présente demande de devis.

2-Documents à fournir dans l'offre :

Vous êtes invités à soumettre **un devis signé et cacheté** pour la fourniture des articles /produits listés dans le bordereau à l'annexe A à cette demande de devis.

Le devis concernant un lot donné doit comprendre tous les items constitutifs dudit lot. Un candidat peut soumissionner pour un ou plusieurs lots.

Votre devis devra être détaillé pour permettre à l'Agence MCA-Morocco de vérifier la conformité avec les besoins exprimés et devra être accompagné par des **fiches techniques détaillées de chaque produit/Brochures/Photos/Descriptions** permettant l'évaluation de votre offre.

Un dossier technique comprenant :

1. Une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent et mentionnant éventuellement, le lieu, la date, la nature et l'importance des prestations à l'exécution desquelles le concurrent a participé et la qualité de sa participation.
2. Les attestations délivrées **(au moins deux)** par les acheteurs publics ou privés ou par les hommes de l'art, sous la direction desquels lesdites prestations ont été exécutées ou par les bénéficiaires publics ou privés desdites prestations. Chaque attestation précise notamment la nature des prestations, le montant, les délais et les dates de réalisation, l'appréciation, le nom et la qualité du signataire.

   Le montant minimal de chaque attestation doit être de :
   - Lot 10 : 700 000,00 MAD ou son équivalent en USD
   - Lot 11 : 320 000,00 MAD ou son équivalent en USD
   - Lot 11 : 75 000,00 MAD ou son équivalent en USD
3. Une copie scannée de la Garantie d'Offre établie conformément au modèle qui figure à l'annexe 3
   - Lot 10 : 10 000 MAD ou son équivalent en USD
   - Lot 11 : 5 000 MAD ou son équivalent en USD
   - Lot 12 : 2 000 MAD ou son équivalent en USD
4. Capacité financière : Le Soumissionnaire doit prouver son accès à des ressources financières ou leur disponibilité, comme des avoirs liquides, des lignes de crédit et d'autres moyens financiers d'une valeur de :
   - Lot 10 : 800 000,00 MAD ou son équivalent en USD.
   - Lot 11 : 400 000,00 MAD ou son équivalent en USD.

- Lot 12 : 10 000,00 MAD ou son équivalent en USD.

PRESENTATION DE LA DOCUMENTATION TECHNIQUE

Pour tous les articles, chaque concurrent est tenu de présenter une documentation technique, mentionnant clairement le nom de la marque, la référence du modèle et les caractéristiques techniques du matériel proposé accompagné d'une photo ainsi qu'un prospectus commercial du produit proposé. Elle peut contenir également tous les éléments d'information que le fournisseur entend porter à la connaissance de la commission d'évaluation des offres, relativement à l'article considéré.

La documentation technique doit être présentée en langue française, dans un dossier numérique (document scanné) séparé portant en gros caractères, outre les noms, adresse du fournisseur, l'objet et le numéro de la demande de devis et la mention **« DOCUMENTATION TECHNIQUE »**. Le dossier numérique de la documentation technique doit être présenté par lot (dossier par lot) portant le numéro et le nom du lot et à l'intérieur de chaque lot la documentation technique des articles doit être présentée d'une manière séquentielle en indiquant clairement le numéro et la désignation de l'article concerné.

Pour les équipements qui requièrent pour leur installation des travaux de branchement spécifiques, la documentation technique doit inclure :

- Une note sur papier entête du soumissionnaire listant tous les besoins et les attentes pour le raccordement aux utilités de chaque équipement de la présente demande de devis (Electricité, gaz, eau froide, eau chaude, évacuation des eaux des condensats, eaux vannes), avec le détail et les caractéristiques attendues (Réservation, Diamètre, Débit, pression, section, type de raccordement,...) et que le lot en charge de l'aménagement des ateliers se chargeras de mettre à disposition de l'Entreprise au pieds de l'équipement.

Chaque concurrent est tenu de compléter la documentation technique associée, sous peine de non admission de sa soumission, par les attestations des fabricants ou de leurs représentants locaux, qui confirment que le prestataire est autorisé à soumissionner avec les produits et la marque proposée et que ces produits et/ou marques sont toujours commercialisés et qu'ils ne sont pas obsolète ou en fin de vie et qui confirme aussi que le prestataire est habilité à assurer l'installation et le service après-vente pour tous les produits et la marque proposée.

Votre devis devra se conformer aux conditions suivantes :

Devise	**Dirhams marocains (MAD) ou Dollar américain (USD)**
Date de livraison requise *	**Six (06) mois au maximum après la réception du bon de commande**

Garantie Fabricant (Attestation de garantie remise au maître d'ouvrage à la date de la livraison)	**12 mois**
Période de validité de votre devis	**90 jours**
Devis à soumettre via :	**Par voie électronique via le lien Dropbox indiqué au point 9 de la présente demande de devis.**

*Veuillez proposer votre meilleur délai de livraison sans toutefois dépasser un délai maximum de livraison de **Six (06) mois**, à partir de la date de réception d'un Bon de Commande de la part de l'Agence MCA-Morocco et votre meilleur délai de garantie (Voir les conditions de livraison).

Dans le cas où votre devis est sélectionné, suite à la procédure d'évaluation, et avant la signature d'un contrat/bon de commande, il vous sera demandé de fournir les documents suivants :

- Le certificat d'immatriculation au registre de commerce pour les personnes assujetties à l'obligation d'immatriculation conformément à la législation en vigueur (Modèle 9) ;
- Une attestation ou sa copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par l'Administration compétente du lieu d'imposition certifiant que le concurrent est en situation fiscale régulière. Cette attestation doit mentionner l'activité au titre de laquelle le concurrent est imposé ;
- Une attestation ou sa copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par la Caisse nationale de sécurité sociale certifiant que le concurrent est en situation régulière envers cet organisme ;
- Une attestation de RIB avec SWIFT;
- Un **certificat de garantie** du fabricant pour les articles demandés, comme détaillé dans les Conditions de livraison et réception ci-dessous.

3. Conditions de livraison et de réception :

- Les différents matériels objets du présent marché doivent être livrés dans des emballages adéquats ;
- La livraison du matériel, objet de la présente demande de devis, est effectuée en présence des représentants dûment habilités du maître d'ouvrage et des instituts bénéficiaires ;
- Les livraisons, installations et mises en service seront effectuées par les fournisseurs à leur frais et sous leur responsabilité.
- Lorsque des contrôles préliminaires laissent apparaître des discordances entre les équipements indiqués dans le marché ou entre la documentation technique communiquée et celles effectivement livrées, la livraison, l'installation et la mise en service sont refusées par le représentant du maître d'ouvrage et le titulaire est saisi immédiatement, par écrit, pour procéder aux

modifications nécessaires à la correction des anomalies constatées, ou, le cas échéant, pourvoir au remplacement des équipements non conformes. Les modification, correction, ou remplacement sont aux frais du fournisseur ;

- Les frais de transport pour retour des équipements refusés resteront à la charge du fournisseur ;
- Le retard engendré par le remplacement ou la correction du matériel jugé non conforme par le maître d'ouvrage sera imputable au fournisseur et la non-réception par le maître d'ouvrage ne justifie pas, par elle-même, l'octroi d'une prolongation du délai contractuel ;
- Après correction des défauts et anomalies constatés, ou remplacement du matériel refusé, le maître d'ouvrage procède à nouveau aux mêmes opérations de vérification et de contrôle ;
- Le fournisseur devra assurer le transport et la livraison du matériel aux lieux de la livraison précisés ;
- Les opérations de transport, de chargement, de déchargement, de déballage et d'emballage sont à la charge exclusive du fournisseur et sont effectuées sous sa responsabilité ;
- Les frais accessoires, emballage, frais d'expédition, frais de transport, frais d'installation et de mise en service etc. seront à la charge du fournisseur ;
- Tous les frais résultants de la détérioration du matériel objet de la présente demande de devis, imputables à un défaut d'emballage ou autre, seront à la charge du fournisseur ;
- Les recours éventuels contre les compagnies de transport seront également à la charge du fournisseur.

4.Modalités et lieux de livraison

La livraison, l'installation et la mise en service de l'équipement objet de la présente demande de devis devront être réalisées par les moyens propres du titulaire du marché aux lieux cités en Annexe 1.

Les équipements livrés, installés et mis en service par le fournisseur doivent être accompagnés d'un bulletin de livraison établi en 3 exemplaires dont un exemplaire remis au représentant du fournisseur. Ce bulletin doit indiquer :

1. La date de livraison et installation ;
2. La référence au marché ;
3. L'identification du fournisseur ;
4. L'identification des équipements livrées (N° du marché, N° lot, N° de l'article, désignation et caractéristique de l'équipement livré, quantité livrée…… etc).

Toute livraison, installation et mise en service de l'équipement doivent s'effectuer pendant les jours ouvrables et en dehors des jours fériés et dans tous les cas selon un planning préétabli par le fournisseur et accepté par le maître d'ouvrage.

Le fournisseur s'engage à fournir :

1- les documents de mise en marche ;

2- un manuel d'utilisation ;

3- les documents de maintenance.

Ces documents doivent être rédigés en langue française.

Le fournisseur s'engage, pour tous les articles livrés, installés et mis en service à réaliser des formations au profit du personnel chargé de l'exploitation des équipements objet desdits articles.

Avant de commencer la livraison des équipements objet de la présente demande de devis, les représentants désignés du maître d'ouvrage et du fournisseur devront tenir, au plus tard deux semaines après notification de l'ordre de service, une première réunion de concertation et de cadrage pour discuter des plannings de livraison et des différentes opérations en relation avec le lot et avec le site concerné.

Le planning de livraison ainsi établi et accepté par le maître d'ouvrage prendra en considération l'état d'avancement des travaux de construction des instituts de formation destinataires des équipements afin de s'assurer de la disponibilité des locaux pour la réalisation des opérations de livraison et de mise en service des équipements.

Dans le cas où un ou des instituts destinataires des équipements ne sont pas en état de recevoir les équipements, MCA-Morocco informera au préalable le fournisseur du lieu de livraison.

Avant toute livraison, installation et mise en service de l'équipement, le titulaire du marché doit faire parvenir un préavis d'au moins huit jours au maître d'ouvrage.

Chaque livraison devra être accompagnée de l'Attestation de Réception du Matériel (ARM) citée en Annexe 2, datée et mentionnant explicitement, les quantités et les caractéristiques du matériel livré.

Les Attestations de Réception du Matériel (ARM) seront établies en six (3) exemplaires. Elles devront être signées et portées les noms, prénoms et qualités des membres du comité de réception.

RECEPTIONS PROVISOIRE ET DEFINITIVE

MCA-Morocco communiquera au prestataire les noms des membres du comité de réception des équipements pour chaque institut de formation, ces comités seront composés notamment des représentants de MCA-Morocco et des bénéficiaires du projet.

Les membre du comité de réception des équipements désignés par MCA s'assurent, en présence du fournisseur ou de son représentant, de la conformité des matériels aux spécifications techniques (voir article n°4 de l'Annexe B).

Les matériels livrés et installés sont soumis à des vérifications destinées à constater la conformité à tous égards des caractéristiques des équipements et matériels livrés et installés aux descriptions et caractéristiques associées indiquées à l'article 4 de l'Annexe B ou par comparaison avec les fiches techniques de la documentation technique.

Ce comité de réception procèdera sur site à la validation de la réception des équipements sur la base des spécifications indiquées dans l'annexe A.

Après validation de la réception, les ARM sont établies en 3 exemplaires dont un est conservé par le bénéficiaire du projet ; 1 exemplaire est conservé par le fournisseur et le dernier est conservé par le représentant de MCA-Morocco.

Elles devront être signées et portées les noms, prénoms et qualités des membres du comité de réception.

Après réception des Attestations de Réception du Matériel (ARM), MCA-Morocco établi un procès-verbal de réception provisoire (acceptance note).

La réception définitive est prononcée après l'expiration du délai de garantie qui commencent à courir à partir de la date de signature de la réception provisoire.

DEFECTUOSITE / REJET

Si le matériel livré et installé, appelle à des réserves ou ne répond pas entièrement aux spécifications techniques du marché, le représentant du maître d'ouvrage en prononcera le rejet pur et simple.

Les délais ouverts alors au titulaire du marché pour présenter des nouveaux équipements ne constituent pas par eux-mêmes, une justification valable d'une prolongation des délais de livraison.

5.Délai de livraison et pénalités pour le retard :

Le fournisseur devra livrer tous les équipements relatifs à chaque lot dans un délai ne dépassent pas **6 mois.**

Le délai de livraison comprend l'installation, la mise en marche des équipements et éventuellement la formation du personnel d'exploitation.

Le délai de livraison court à partir de la date prévue par l'ordre de service prescrivant le commencement de la livraison des équipements.

Ce délai court à partir du lendemain de la date de notification du ou des ordres de service prescrivant le commencement de la livraison, de l'installation et de la mise en service des équipements y afférentes ou de la date prévue par lesdits ordres de services.

A défaut d'avoir terminé la livraison, l'installation, la mise en service et la réalisation de la formation le cas échéant, des équipements dans les délais prescrits, il sera appliqué au fournisseur une pénalité par jour calendaire de retard de 1,5 ‰ (un virgule cinq pour mille) du montant initial du marché modifié ou complété éventuellement par les avenants.

Cette pénalité sera appliquée de plein droit et sans mise en demeure sur toutes les sommes dues au fournisseur.

L'application de ces pénalités ne libère en rien le fournisseur de l'ensemble des autres obligations et responsabilités qu'il aura souscrites au titre du présent marché.

Toutefois, le montant cumulé de ces pénalités est plafonné à 10 % du montant initial du marché modifié ou complété éventuellement par des avenants.

Lorsque le plafond des pénalités est atteint, l'Agence MCA-Morocco est en droit de résilier le marché après une mise en demeure préalable et sans préjudice de l'application des autres mesures coercitives prévues par la présente consultation.

6. Garantie :

Le Fournisseur déclare et garantit que les biens sont neufs, d'origine constructeur, qu'ils n'ont jamais été utilisés et qu'il intègre toutes les améliorations récentes en termes de conception et de matériaux.

Pour le matériel qui sera livré dans le cadre du marché résultant de la présente demande de devis, il est exigé une garantie matérialisée par une attestation de garantie remise au maître d'ouvrage à la date de la livraison.
La période de garantie est de **douze (12) mois** ; elle sera appliquée à compter de la date de la réception provisoire du matériel.

Toutefois, ce délai sera prolongé au cas où certaines défaillances sont constatées sur le matériel au moment de la réception définitive.

Portée de la garantie – Continuité de service et support technique

1. Portée de la garantie

Durant la période précitée à l'article « **Délai de Garantie »** des présentes Spécifications, la garantie inclut :

- La maintenance préventive des équipements et du matériel pendant toute la durée de garantie suivant un programme de maintenance préétabli et validé avec les instituts bénéficiaires,
- La maintenance curative et la réparation des disfonctionnements et pannes aux frais du fournisseur (en site et hors site) en pièces et main d'œuvre ;
- Le déplacement sur site à ses frais pour la réparation ou la récupération et/ou le dépôt de l'équipement défaillant, ainsi que les frais de transport ;
- Toutes les dépenses, de quelque nature que ce soit, afférentes à la maintenance pour assurer la mise en marche des équipements objet du présent marché ;
- La garantie contre tout vice de fabrication et/ou vice caché de chaque équipement livré ;
- La garantie contre tout non-fonctionnement dû à la configuration du matériel ou du logiciel ;
- Le remplacement des équipements livrés en cas de non-conformité entre la configuration retenue dans l'offre et celle livrée par le fournisseur, ou en cas de panne de mise en service;
- Le délai maximal de réparation est de cinq (05) jours ouvrables (y compris le délai de récupération et de retour sur site).

2. Continuité de service et support technique

Le fournisseur s'engage à assurer, durant la période de garantie, la continuité de service et le support technique permanent au profit des instituts bénéficiaires des équipements.

Ce support technique consiste notamment à :

- Les réclamations seront initiées par le gestionnaire de l'institut. Ils seront accessibles via un numéro qui doit être fonctionnel et inchangeable durant toute la tranche de garantie et doit être inclut dans l'autocollant collé à tous les équipements de la présente demande de devis dont le modèle sera fourni par MCA-Morocco ;
- Ils devront réceptionner les appels en arabe et en français.

- Assurer l'interface, en tant qu'interlocuteur unique, vis-à-vis des instituts concernant la déclaration des pannes ;
- Recevoir toutes les réclamations formulées par les instituts via la hotline et/ou la plateforme web ;
- Orienter les appels vers les services compétents pour résoudre les pannes réclamées dans les meilleurs délais et conditions ;
- Suivre la résolution des pannes et assurer la traçabilité de leur résolution sur la plateforme web en introduisant les renseignements nécessaires aux moments opportuns.

En cas de manquements ou de défaillances dûment constatés, imputés au fournisseur, le montant du préjudice subi sera défalqué de la retenue de garantie.

7. Attribution des offres :

Les offres devront répondre aux critères suivants, pour chaque lot :

a) Critères de conformité administrative : Dossier technique, attestations, durée de validité du devis, garantie d'offre et capacité financière (voir le point 2 de cette présente demande de devis).

b) Critères de conformité avec les besoins exprimés (description et spécifications/conditions) dans le bordereau à l'Annexe A en plus **du dossier technique** à cette demande de devis.

N.B : Les variantes ne seront pas autorisées et ne seront pas considérées durant l'évaluation, le cas échéant

c) Critère financier
Le marché sera attribué à l'offre la moins-disante **(Hors TVA et Hors droits de douane)** pour l'ensemble des articles parmi les soumissions ayant satisfait à l'ensemble des critères de conformité sous réserve de démontrer une capacité financière suffisante.

8. Conditions de paiement :

Le paiement sera effectué, selon le tableau ci-dessous, dans les trente (30) jours à compter de la date de réception par l'Agence MCA-Morocco d'une facture finale valide et correcte libellée au nom de l'« Agence MCA-Morocco »

Un procès-verbal de réception sera établi et dûment signé par le Directeur du projet (ou de la personne qui sera désignée par lui).

Pour le Lot 10

Sites	Livraison	Pourcentage
IPMLI Fahs Anjra	**A la réception provisoire, après réception, installation, test de tout le matériel et formation**	90%
	A la réception définitive qui se prononcera après le délai de la garantie	10%[1]
ISTA Had Soualem	**A la réception provisoire, après réception, installation, test de tout le matériel et formation**	90%
	A la réception définitive qui se prononcera après le délai de la garantie	10%[2]
ISMALA-Nouaceur	**A la réception provisoire, après réception, installation, test de tout le matériel et formation**	90%
	A la réception définitive qui se prononcera après le délai de la garantie	10%[3]
ISB Casablanca	**A la réception provisoire, après réception, installation, test de tout le matériel et formation**	90%
	A la réception définitive qui se prononcera après le délai de la garantie	10%[4]

[1] Cette retenue peut être remplacée par une caution bancaire
[2] Cette retenue peut être remplacée par une caution bancaire
[3] Cette retenue peut être remplacée par une caution bancaire
[4] Cette retenue peut être remplacée par une caution bancaire

Pour le Lot 11

Sites	Livraison	Pourcentage
IPMLI Fahs Anjra	**A la réception provisoire, après réception, installation, test de tout le matériel et formation**	90%
	A la réception définitive qui se prononcera après le délai de la garantie	10%[5]
ISMALA-Nouaceur	**A la réception provisoire, après réception, installation, test de tout le matériel et formation**	90%
	A la réception définitive qui se prononcera après le délai de la garantie	10%[6]
ISB Casablanca	**A la réception provisoire, après réception, installation, test de tout le matériel et formation**	90%
	A la réception définitive qui se prononcera après le délai de la garantie	10%[7]

Pour le Lot 12

Sites	Livraison	Pourcentage
ISMALA-Nouaceur	**A la réception provisoire, après réception, installation, test de tout le matériel et formation**	90%
	A la réception définitive qui se prononcera après le délai de la garantie	10%[8]

[5] Cette retenue peut être remplacée par une caution bancaire
[6] Cette retenue peut être remplacée par une caution bancaire
[7] Cette retenue peut être remplacée par une caution bancaire
[8] Cette retenue peut être remplacée par une caution bancaire

IPMLI Fahs Anjra	**A la réception provisoire, après réception, installation, test de tout le matériel et formation**	90%
	A la réception définitive qui se prononcera après le délai de la garantie	10%[9]

9. Date limite de dépôt des offres :

Votre devis doit être soumis au plus tard le **15 Juin 2021 avant 23h00mn** suivant le lien ci-après : https://www.dropbox.com/request/xpjKCbXQnj7N9a1RPcLH

La Garantie de soumission doit être déposée au plus tard le **17 Juin 2021 à 15h00mn** (heure locale de Rabat) à l'adresse suivante :

Agent de passation de marchés
Pour le compte de l'Agence MCA-Morocco
Complexe administratif et culturel de la Fondation Mohammed VI des œuvres sociales de l'Education - Formation,
Avenue Allal EL FASSI- Madinat AL IRFANE, Hay Riad, Rez-de-chaussée,
Bureau de l'Agent de passation des marchés,
Rabat- Maroc
procurement@mcamorocco.ma

En vous priant d'agréer, Monsieur/Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

Mme Malika LAASRI
Directrice Générale
Agence MCA-Morocco

[9] Cette retenue peut être remplacée par une caution bancaire

MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT MOROCCO
وكالة حساب تحدي الألفية-المغرب

ANNEXE A-Bordereaux des prix
Lot 10 : Matériel de Soudage

N°	Description	Quantité ISB Casa	Quantité Fahs Anjra	Quantité Had Soualem	Quantité ISMALA	Quantité totale	Prix Unitaire Hors TVA et Hors droit de douane (MAD ou USD)	Prix Total Hors TVA et Hors droit de douane (MAD ou USD)
10.1	Cabines de soudage		2	2		**4**		
10.2	Poste de soudage procédé arc-tig		1	2		**3**		
10.3	Poste mobile oxyacétylénique		3	3		**6**		
10.4	Table de soudage (Type NORELEM 40010-01001001 ou équivalent)		1	2		**3**		
10.5	Table mobile de soudage pour oxyacétylénique avec Positionneurs de Soudage		1	3		**4**		
10.6	Poste de soudage à l'arc électrique	1		1		**2**		
10.7	Poste de soudure oxyacétylène	2			1	**3**		
10.8	Poste de soudure TIG / MIG /ARC électrique				1	**1**		
10.9	Station de dessoudage				24	**24**		
10.10	Station de soudage à air chaud				24	**24**		
10.11	Écran de soudage avec roues				8	**8**		
10.12	Poste combiné TIG et MIG				1	**1**		
10.13	Poste de soudage procédé arc avec électrodes enrobées				1	**1**		
10.14	Poste statique de soudure à l'arc électrique	1				**1**		
10.15	Table de soudage Oxyacétylénique	2				**2**		
Total		**6,00**	**8,00**	**13,00**	**60,00**	**87,00**		

Montant Total (en MAD ou en USD) HTVA et HDD	
Délai de livraison proposé :	
Période de validité du devis :	

MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT MOROCCO
وكالة حساب تحدي الألفية-المغرب

<u>Lot 11 :</u> Tables et postes de travail

N°	Description	Quantité ISB Casa	Quantité Fahs Anjra	Quantité ISMALA	Quantité totale	Prix Unitaire Hors TVA et Hors droit de douane (MAD ou USD)	Prix Total Hors TVA et Hors droit de douane (MAD ou USD)
11.1	Plan de travail esthétique et fonctionnel	2	2		**4**		
11.2	Etabli sans tiroir			10	**10**		
11.3	Placard pour laboratoire			2	**2**		
11.4	Bâche de ponçage table aspirante 84cmx102cm			1	**1**		
11.5	Support métallique	24			**24**		
Total		**26,00**	**2,00**	**13,00**	**41,00**		
Montant Total (en MAD ou en USD) HTVA et HDD							
Délai de livraison proposé :							
Période de validité du devis :							

MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT MOROCCO
وكالة حساب تحدي الألفية-المغرب

Lot 12 : Equipements de protection individuelle

N°	Description	Quantité Fahs Anjra	Quantité ISMALA	Quantité totale	Prix Unitaire Hors TVA et Hors droit de douane (MAD ou USD)	Prix Total Hors TVA et Hors droit de douane (MAD ou USD)
12.1	Bleu de protection	2		**2**		
12.2	Casque antibruit	1		**1**		
12.3	Casque antibruit	1		**1**		
12.4	Casque isolant électrique	1		**1**		
12.5	Écran facial de protection	1		**1**		
12.6	Équipement de protection respiratoire (EPR)	1		**1**		
12.7	Kit antichute spéciale échafaudage	1		**1**		
12.8	Antichute à rappel automatique	1		**1**		
12.9	Ligne de vie livrée avec deux anneaux sangle	1		**1**		
12.10	Lunettes de protection Basique	1		**1**		
12.11	Lunettes de protection Gaz	1		**1**		
12.12	Masque auto filtrant contre les particules	1		**1**		
12.13	Masque de protection, pour soudeurs	1		**1**		
12.14	Pack 3 Mannequins	1		**1**		
12.15	Pack défibrillateur de formation	1		**1**		
12.16	Paire de bottes basses de sécurité	1		**1**		
12.17	Paire de chaussures de protection	1		**1**		
12.18	Paire de chaussures de sécurité basique	1		**1**		
12.19	Paire de chaussures de sécurité type isolant	1		**1**		

12.20	Paire de gants contre le froid	1		**1**		
12.21	Paire de gants contre les risques mécaniques	1		**1**		
12.22	Paire de gants contre les risques thermiques	1		**1**		
12.23	Paire de gants pour travaux électriques de basse tension	1		**1**		
12.24	Paire de gants pour travaux électriques de haute tension	1		**1**		
12.25	Pantalon de protection	1		**1**		
12.26	Tablier de protection	1		**1**		
12.27	Trousse de premiers secours d'entreprise MURALE	1		**1**		
12.28	Veste avec capuche de protection	1		**1**		
12.29	Station lave-œil mixte		2	**2**		
12.30	Douche avec rince œil de sécurité intégré		1	**1**		
12.31	Casque de protection de couleur bleu	15		**15**		
12.32	Casque de protection de couleur jaune	15		**15**		
12.33	Chaussures de sécurité	30		**30**		
12.34	Gants de manutention	40		**40**		
12.35	Gilet de signalisation de couleur bleu	30		**30**		
12.36	Gilet de signalisation de couleur jaune	30		**30**		
12.37	Lunettes-masque de protection	30		**30**		
Total		**219,00**	**3,00**	**222,00**		
Montant Total (en MAD ou en USD) HTVA et HDD						
Délai de livraison proposé :						
Période de validité du devis :						

MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT MOROCCO
وكالة حساب تحدي الألفية-المغرب

Annexe B : Spécifications techniques

MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT MOROCCO
وكالة حساب تحدي الألفية-المغرب

Acquisition, Livraison, Installation et Mise en marche des équipements technico-pédagogiques destinés aux instituts de formation professionnelle bénéficiant de l'appui financier du Fonds Charaka en 3 lots

EW 39-E

Projets : Institut Pluridisciplinaire des Métiers de la Logistique et de l'Industrie **(IPMLI Fahs Anjra (CFP 04)),** Institut Spécialisé de Technologie Appliquée Had Soualem **(ISTA Had Soualem (CFP 27)),** Institut Spécialisé dans les Métiers de l'Aéronautique et de la Logistique Aéroportuaire (**ISMALA Nouaceur (CFP 48)) et** Institut Spécialisé du Bâtiment de Casablanca **(ISB Casablanca (CFP 28))**

Lots 10 , 11 et 12

SPECIFICATIONS TECHNIQUES

ARTICLE 1 : OBJET DE LA DEMANDE DE DEVIS

La présente demande de devis consiste en la fourniture des équipements technico-pédagogiques et les services y afférents destinés aux instituts de formation ci-après :

- Institut Pluridisciplinaire des Métiers de la Logistique et de l'Industrie (IPMLI Fahs Anjra), CFP 04.

- Institut Spécialisé de Technologie Appliquée Had Soualem (ISTA Had Soualem), CFP 27 ;

- Institut Spécialisé dans les Métiers de l'Aéronautique et de la Logistique Aéroportuaire (ISMALA-Nouaceur), CFP 48 ;

- Institut Spécialisé du Bâtiment de Casablanca (ISB Casablanca), CFP 28.

Les biens et services à fournir dans le cadre de cette demande de devis rentrent dans le cadre de la mise en œuvre de la composante «Acquisition des équipements technico-pédagogiques» pour la réalisation des projets retenus pour l'appui du Fonds Charaka.

La présente demande de devis est constituée de 3 lots répartis comme suit :

Lot 10 : Matériel de Soudage
Lot 11 : Tables et postes de travail
Lot 12 : Equipements de protection individuelle

L'offre concernant un lot donné doit comprendre tous les items constitutifs dudit lot. Un candidat peut soumissionner pour un ou plusieurs lots.

ARTICLE 2 : CONSISTANCE DES PRESTATIONS ET RESPONSABILITE DU FOURNISSEUR

Les équipements technico pédagogiques objet de la présente demande de devis devront être conformes à l'ensemble des prescriptions techniques minimales indiquées à l'article 4.

Le fournisseur est tenu de fournir les équipements technico pédagogiques destinés aux instituts cités à l'article 1 ci-haut, et prendre en charge la livraison, l'installation et la mise en marche de tous les équipements, ainsi que la configuration, le cas échéant et la fourniture des prestations et services décrits dans l'article 4 des présentes spécifications techniques.

Ces prestations comprennent notamment, pour chaque item des équipements technico pédagogiques, les éléments suivants :

- La fourniture, le déploiement, l'installation et la mise en service des équipements selon la description de l'article 4 des présentes spécifications techniques ;
- La mise en place de la configuration logicielle requise, le cas échéant conformément au descriptif de l'article 4 ;
- La prise en charge de la continuité de service et de la maintenance de tous les équipements, matériels et logiciels fournis dans le cadre du présent marché durant la période de garantie qui est de 1 an;
- L'animation de sessions de formation au profit du personnel désigné par les gestionnaires des instituts;

Les quantités des équipements à livrer par article et par institut sont précisés dans l'article 4.

Qualité de service

Le fournisseur s'engage à superviser le service afin d'effectuer les diagnostics nécessaires et de remédier aux anomalies conformément aux dispositions de l'article 8 des présentes spécifications techniques.

ARTICLE 3 : REGLES D'INSTALLATION DES EQUIPEMENTS TECHNICO PEDAGOGIQUES

Le fournisseur exécutera sa prestation selon les modalités suivantes :

1. Partie matérielle

Le fournisseur doit fournir, en langue française, les manuels d'utilisation de tout équipement ou matériel fourni.

2. Partie logicielle

Le fournisseur doit implémenter (installer, paramétrer et configurer) tous les logiciels fournis avec les équipements concernés.

3. Inventaire des équipements

- Après installation, le fournisseur affichera, sur chaque équipement inventorié (la liste des équipements concernés sera arrêtée dans la réunion de démarrage), le numéro d'inventaire fourni par le gestionnaire de l'institut de formation et ce, selon le modèle d'étiquette autocollante fourni par MCA-Morocco.
- Le fournisseur est tenu de remettre au maître d'ouvrage la base de données d'inventaire du matériel livré. Cette base de données doit comprendre tous les équipements en indiquant les références du contrat et le lot concernés, ainsi que leurs marques, types, numéros de série et numéros d'inventaire plus une photo en couleur de l'équipement installé sur place.

4. Transfert de compétence et initiation à l'usage :

Le fournisseur est tenu, après la livraison, l'installation et la mise en marche des équipements lourds , d'assurer une formation d'au moins 2 jours aux personnels désignés à cet effet et ce en matière d'usage des différents composants livrés.

ARTICLE 4 : SPECIFICATIONS MINIMALES DES PRESTATIONS DEMANDEES

Lot 10 : Matériel de Soudage

item	Designation	Description	Quantité ISB Casa	Quantité Fahs Anjra	Quantité Had Soualem	Quantité ISMALA	Quantité totale
10.1	Cabines de soudage	• Dimension 2020x2020 mm au minimum • Demi- porte sur rail de 800 mm de largeur au minimum • Écran rouge de suivi carré de 500mm au minimum • Lanières de protection anti-chaleur • Cloisons insonorisants épaisseur 60mm phonic Ou équivalent		2	2		**4**
10.2	Poste de soudage procédé arc-tig	Certificat de conformité aux normes NM ou à défaut aux normes CE • Références de quelques utilisateurs en industrie au Maroc ou à défaut en Europe • Courant continu DC et alternatif AC. • Amorçage HF • Alimentation triphasée 400 V ±10% 50Hz. • Tension à vide 70 V mini. • Intensité moyenne de soudage 10 A à 300 A au minimum • Facteur de marche minimum en mode TIG 300 A à 60 % • Préréglage de tous les paramètres. • Câble primaire longueur 3 m au minimum • Câble de masse longueur 3 m au minimum avec pince • Câble de soudage souple longueur 3 m au minimum avec pince porte électrode • Torche TIG 180 A à 60% mini, câble longueur 3m au minimum • Manuel d'utilisation en langue Française ou à défaut en Anglais. Installation et mise en service selon les normes en vigueur, mise en service sur site		1	2		**3**
10.3	Poste mobile oxyacétylénique	Composition du poste : - Coffret composé de : - Détendeur oxygène - 1 détendeur acétylène - chalumeau soudeur avec 2 jeux de 7 buses + étoile de 40 à 400l/h - Tuyaux d'oxygène de 10 x 17, couronne de longueur : 20 mètres répondant à la norme en vigueur. (10 mm intérieur x 17 mm extérieur), - Tuyaux d'acétylène de 10 x 17, couronne de longueur : 20 mètres répondant à la norme en vigueur. - Raccords rapides mâles et femelles pour oxygène et acétylène avec collier à bande à visser - Retours anti-flamme oxygène et gaz. - chalumeau soudeur avec 2 jeux de 7 buses + étoile de 250 à 1000l/h - chalumeau coupeur avec 2 têtes de coupe 10/10 et 15/10 - 2x5 mètres de tuyau Ø 10 x 17 (oxygène/acétylène) avec raccords rapides mâles et femelles pour oxygène et acétylène		3	3		**6**

		avec collier à bande à visser . - Allume gaz. - Paire de lunettes teintées					
10.4	Table de soudage (Type NORELEM 40010-01001001 ou équivalent)	Acier premium (E36-3) rectifié Quadrillage de trous au pas de 100 x 100 mm, diamètre 28 mm ± 10 % 4 pieds standards Charge admissible : 3500 kg au minimum 02 Potences pivotantes réglables en hauteur et en longueur avec serre-joints (par potence) ou autres dispositifs permettant la fixation des éprouvettes pour le soudage en toutes positions. L'implantation des potences sur la table doit permettre des réalisations ergonomiques sur le poste de travail. 01 Dispositif permettant la fixation, la rotation et le soudage des tubes de différentes natures de diamètre maximal de 300 mm monté sur la table. 04 Serre joints en acier ordinaire par table 06 Bouchons de protection des trous avec système de fixation 01 Connecteur de pièce (la prise de masse) 01 Support pince porte électrode 01 Support torches (TIG-MIG-MAG) • Plaque de soudage des aciers inoxydables : - Plaque amovible en alliage d'aluminium et de cuivre. - Dimensions (L x l x e) 100 x 100 x 15 mm - La plaque doit contenir des points d'amarrage pour faciliter la manutention manuelle • patins en alliage d'aluminium de 50 mm maximum de hauteur pour la séparation de la plaque et la table. • Broches de positionnement et de serrage de la plaque de soudage des aciers inoxydables sur la table. • Serre joints avec patins en acier inoxydable Nota : tous les accessoires doivent être compatibles avec la table		1	2		**3**
10.5	Table mobile de soudage pour oxyacétylénique avec Positionneurs de Soudage	Dimensions : 1m x 1m x 0,85m ± 5 % • Le plan de travail doit être couvert en briques réfractaires • 4 pieds standards 01 Etau de serrage 04 Serre-joints 01 Potence à éprouvette avec pince (hauteur utile de la potence 400 à 500 mm) 01 Bloc en bois déscorificateur de buses 01 Bac à eau pour refroidissement du chalumeau 01 Jeu d'alésoirs pour débouchage des buses de 50l/h à 2500l/h sans affecter le calibrage 01 Allume-gaz pour allumage de chalumeau en toute sécurité Positionneurs de Soudage Capacité de charge toutes positions : 70 kg minimum Diamètre plaque frontale : 250 à 400 mm Épaisseur plaque frontale : 15 à 20 mm Répartition des trous sur plaque 4 x 90° ou 3 x		1	3		**4**

		120° Trous de norme ISO ou équivalent Hauteur de travail : 700 à 900 mm Moteur d'entraînement : Courant AC Vitesse : 0,5 - 8 tr/min minimum Commande par pédale Inclinaison 135° minimum Inclinant Variable en hauteur Courant maxi de soudage 500A Alimentation 50-60 Hz 230 V ± 10 % Spécifications Positionneurs « 2 axes » Nota : tous les accessoires doivent être compatibles avec la table					
10.6	Poste de soudage à l'arc électrique	- Monophasé 220 v – 50 Hz - Ventilé - 200 A à 60% - Alimentation - Entièrement équipé : · Pince porte électrode · Pince de masse · Câble d'alimentation · Masque de soudure · Brosse métallique · Tablier en cuir · Gants à 5 doigts	1		1		**2**
10.7	Poste de soudure oxyacétylène	Chalumeau n° 0 pour une gamme de débits de 50 à 200 l/h (buse 200 maxi), chalumeau n° 1 pour une gamme de débits de 250 à 1 000 l/h (buse 1 000 maxi),	2			1	**3**
10.8	Poste de soudure TIG / MIG /ARC électrique	Courant électrique monophasé en 220 V, ou électrique en triphasé 380 V.				1	**1**
10.9	Station de dessoudage	STATION DE DESSOUDAGE Alimentation : 220 V / 50 Hz, Puissance absorbée : 30 W minimum Avec bloc d'alimentation et outils de soudage Plage de température ± 10% : numérique 50°C - 450°C minimum Système Venturi pour dépression Flexibles d'air comprimé				24	**24**
10.10	Station de soudage à air chaud	STATION DE SOUDAGE A AIR CHAUD A 2 canaux, avec : • Unité d'alimentation avec fer à souder 100 W mini • Pompe à dessouder 100 W mini • Température réglable • Affichage de température • Fonction de refroidissement Livré avec : • Buse à air chaud Ø compris entre 2,5 mm (minimum) • Buse à air chaud Ø compris entre 4 mm (minimum) • Buse à air chaud compris entre 10 mm (minimum) • Buse à air chaud compris entre 14 mm (minimum)				24	**24**
10.11	Écran de soudage avec roues	• Ecran de protection de soudure CEPRO Omnium • Ecran de 215 cm de large sur 160 cm de hauteur Hauteur 200 cm , hauteur du rideau 160 cm.				8	**8**

		• Rideau coloris orange -Conforme à la norme EN ISO 25980 tenu par des anneaux de suspension plastique. • 4 roulettes Ø 75 mm dont 2 munies de freins • Piétement et mâts : tube rectangulaire 40 x 30 x 2 mm - tubes transversaux rond Ø 30 x 2 mm. • Armature coloris grise RAL 7035					
10.12	Poste combiné TIG et MIG	• Postes à souder combinés • MMA (soudage manuel à l´arc) • Inverter TIC DC (CC) • Découpe plasma à air • Hot-Start (augmentation automatique de la tension dés la mise en tension) • Anti-Stick (empêche que l´électrode ne se brûle et se colle en interrompant automatiquement le courant de soudage) • Inverter IGBT • Ventilateurs puissants assurant le refroidissement • 10-250 ampères de puissance de soudage • 10-50 ampères de puissance de coupe • Sécurité anti-surchauffe • Alimentation en 230 Volts • Technologie moderne • Accessoires inclus • Accessoires disponibles				1	**1**
10.13	Poste de soudage procédé arc avec électrodes enrobées	CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES : - Alimentation: 230V monophasée - Consommation effective: 16A - Consommation max : 36A - Tension à vide: 87V - courant de soudage: 5 à 160A - Facteur de marche à 40°C: 160A à 20% / 120A à 60% / 100A à 100% - Diamètre d'électrode: 1.6mm à 4,0mm - Type de connecteur : 9mm - Poids net: 10 kg avec accessoires - indice de protection : IP 23				1	**1**
10.14	Poste statique de soudure à l'arc électrique	Poste statique de soudure à l'arc électrique - Electrode utilisable : 2 à 4 mm - Plage de réglage environ : 50 à 150A. - Alimentation 220 V, 50Hz. - Puissance moteur : 2 Kw minimum Accessoires - 1 pince porte électrode - 1 pince de masse - Câble d'alimentation - Câble de masse - Câble pour pince porte électrode - Casque de soudage	1				**1**
10.15	Table de soudage Oxyacétylénique	Poste de soudure oxyacéthylénique Composition : - Chariot porte bouteilles de capacité 5 m3 - Manodétenteur d'oxygène. - Manodétenteur d'acétylène. - Clapet anti-retour d'oxygène - Clapet anti-retour d'acétylène. - 5 m de tuyau oxygène - 5 m de tuyau acétylène - Colliers nécessaire	2				**2**
Total			**6,00**	**8,00**	**13,00**	**60,00**	**87,00**

Lot 11 : Tables et postes de travail

Item	Désignation	Description	Quantité ISB Casa	Quantité Fahs Anjra	Quantité ISMALA	Quantité Totale
11.1	Plan de travail esthétique et fonctionnel	Plan de travail esthétique et fonctionnel La longueur du plan de travail est de 2000 mm minimum Composé d'un plan en mélaminé d'une épaisseur minimum de 22 mm La hauteur du plan de travail mesure entre 850 et1000 mm La profondeur de la table est comprise entre 800 et 1200	2	2		**4**
11.2	Etabli sans tiroir	Plateau en hêtre multiplis de 40 mm mini d'épaisseur - Piètement métallique - Charge mini 800 kg répartis - Dimensions : - Longueur : 2000 mm ± 5 % - Profondeur : 700 mm ± 10 % - Hauteur : 840 mm ± 5 %			10	**10**
11.3	Placard pour laboratoire	• Raccordement électrique 120 / 50 V/Hz • Pression 110 bar • Débit 360 l/h • Température max. eau 40 °C • Puissance raccordée 1,4 kW • Superficie de nettoyage 20 m²/h • Poids (sans accessoires) 3,7 kg • Poids (emballage inclus) 4,8 kg • Dimensions (l x L x h) 180 x 219 x 389 mm Équipement : • Poignée-pistolet haute pression. • Lance simple. • Rotabuse. • Flexible haute pression 4 m. • Quick Connect sur l'appareil. • Utilisation de détergent au moyen d'aspiration. • Poignée télescopique. • Filtre à eau intégré. • Adaptateur tuyau d'arrosage A3/4".			2	**2**

Item	Désignation	Description	Quantité ISB Casa	Quantité Fahs Anjra	Quantité ISMALA	Quantité Totale
11.4	Bâche de ponçage table aspirante 84cmx102cm	IMPLANTATION • Sur génie civile avec soubassement : l'airede préparation sera installée dans une fosse de profondeur 350 mm préparée par le maitre d'ouvrage. • L'air de préparation doit être nivelé avec le sol de l'atelier DIMENSIONS EXTERIEURES : - LONGUEUR : 6,00 M ± 5 % - LARGEUR : 4,00 M ± 5 % - HAUTEUR : 2,8 M ± 5 % - caillebotis galvanisésur fosse d'extraction sur toute la surface du plancher de l'air de préparation - filtration a l'extraction disposée dans des paniers grillagés sous les caillebotis - bloc aspirant au sol avec ventilateur et cheminée d'extraction d'air - structure mécano soudée sur les parois latérales permettant la fixation des blocs d'éclairage et le maintien stable du plafond de l'air de préparation sans aucune suspension au plafond de l'atelier - rideaux translucide suspendu sur les 4 quatre cotés - Unité d'aspiration puissance : 7 Kw minimum - Alimentation triphasée : 380 V – 50hZ Eclairage : - blocs d'éclairage types lumière du jour Armoire électrique de commande Le titulaire doit assurer les travaux de finition des installations.			1	**1**
11.5	Support métallique	Support de panneau vertical: en acier galvanisé ayant pour dimensions: 2mx2mx50cm Avec système de rails Mobile sur roulette Voir modèle	24			**24**
Total			**26,00**	**2,00**	**13,00**	**41,00**

Lot 12 : Equipements de protection individuelle

Item	Désignation	Description	Quantité Fahs Anjra	Quantité ISMALA	Quantité Totale
12.1	Bleu de protection	Bleu de protection, selon NF EN 340,	2		**2**
12.2	Casque antibruit	Casque antibruit, couplées aux casques de protection, composé d'une calotte conçue pour produire une pression sur la tête par un élément couplé à un casque de protection et ajustement avec un coussinet central, avec atténuation acoustique de 15 dB	1		**1**
12.3	Casque antibruit	Casque antibruit, avec réduction active du bruit, composé d'une calotte conçue pour produire une pression sur la tête par un harnais et ajustement avec un coussinet central, avec atténuation acoustique de 15 dB	1		**1**
12.4	Casque isolant électrique	Casque isolant électrique jusqu'à une tension de 1000 V de courant alternatif ou de 1500 V de courant continu, respectant toutes les réquisitions de sécurité	1		**1**
12.5	Écran facial de protection	Écran facial de protection, avec résistance à arc électrique et court-circuit, avec viseur d'écran uni à un protecteur frontal avec bande de tête ajustable	1		**1**
12.6	Équipement de protection respiratoire (EPR)	Équipement de protection respiratoire (EPR), filtrant non assisté, composé d'un masque complet, classe 1, qui couvre les yeux, le nez, la bouche et le menton, en garantissant un ajustement hermétique au visage du travailleur contre l'atmosphère ambiante, amortissable en 3 utilisations et d'un filtre combiné, avec un filtre contre les gaz combiné à un filtre contre les particules	1		**1**
12.7	Kit antichute spéciale échafaudage	Kit antichute spéciale échafaudage comprenant :1 Harnais de sécurité ergonomique avec deux points d'attache, adapté aux travaux ayant recours aux systèmes de retenue et aux systèmes antichute où l'opérateur appuie les deux pieds sur une surface plane voire peu inclinée, maximum 30°.	1		**1**
12.8	Antichute à rappel automatique	Antichute à rappel automatique, équipé d'une longe de 5 mètres en sangle polyester , Connecteur mousqueton Ø18 mm à verrouillage manuel par vis en haut, connecteur mousqueton Ø20 mm à verrouillage automatique par double gâchette en bas Conforme à la norme EN 360.	1		**1**

Item	Désignation	Description	Quantité Fahs Anjra	Quantité ISMALA	Quantité Totale
12.9	Ligne de vie livrée avec deux anneaux sangle	Ligne de vie livrée avec deux anneaux sangle, 2 mousquetons Ø 18 mm et un sac bandoulière et utilisant un cordage en drisse statique renforcé, ajustable de 0 à 18 mètres, et un système de tension, et autorisant la circulation simultanée de 3 utilisateurs, et permettant de créer une ligne de vie temporaire d'une longueur maximum de 18 mètres entre deux points d'ancrage de résistance suffisante. Conforme à la norme EN 795-B.	1		**1**
12.10	Lunettes de protection Basique	Lunettes de protection avec monture intégrale, d'usage basique, avec oculaire unique sur une monture flexible et sangle élastique	1		**1**
12.11	Lunettes de protection Gaz	Lunettes de protection avec monture intégrale, avec résistance à particules de gaz et poussière fine, avec oculaire unique sur une monture flexible et sangle élastique	1		**1**
12.12	Masque auto filtrant contre les particules	Masque auto filtrant contre les particules, totalement fabriqué en matériau filtrant, couvrant le nez, la bouche et le menton, garantissant un ajustement hermétique au visage du travailleur contre l'atmosphère ambiante, FFP3, avec soupape d'exhalation	1		**1**
12.13	Masque de protection, pour soudeurs	Masque de protection, pour soudeurs, avec armature opaque et visière fixe, avec serre-tête et avec filtres de soudure	1		**1**
12.14	Pack 3 Mannequins	Pack Famille de 3 Mannequins (bébé, enfant, adulte corps entier) de secourisme et d'enseignement avec technologie QCPR	1		**1**
12.15	Pack défibrillateur de formation	Pack défibrillateur de formation comportant une variété de scénarios préprogrammés livré avec : - Sac et télécommande - 2 paires d'électrodes adultes - 1 paire pédiatrique (enfant) - Prise secteur 220 V	1		**1**
12.16	Paire de bottes basses de sécurité	Paire de bottes basses de sécurité, à bout résistant aux impacts jusqu'à 200 J et aux compressions jusqu'à 15 kN, avec résistance au glissement, à la pénétration et à l'absorption d'eau	1		**1**
12.17	Paire de chaussures de protection	Paire de chaussures de protection, à bout résistant aux impacts jusqu'à 100 J et aux compressions jusqu'à 10 kN, de type isolant, avec résistance au glissement, respectant toutes les réquisitions de sécurité	1		**1**
12.18	Paire de chaussures de sécurité basique	Paire de chaussures de sécurité, à bout résistant aux impacts jusqu'à 200 J et aux compressions jusqu'à 15 kN, avec résistance au glissement	1		**1**

Item	Désignation	Description	Quantité Fahs Anjra	Quantité ISMALA	Quantité Totale
12.19	Paire de chaussures de sécurité type isolant	Paire de chaussures de sécurité, à bout résistant aux impacts jusqu'à 200 J et aux compressions jusqu'à 15 kN, de type isolant, avec résistance au glissement	1		**1**
12.20	Paire de gants contre le froid	Paire de gants contre le froid, jusqu'à -50°C	1		**1**
12.21	Paire de gants contre les risques mécaniques	Paire de gants contre les risques mécaniques, en coton avec renfort en cuir dans la paume, résistant à la chaleur, l'abrasion, aux coupures par lame, aux déchirures et aux perforations adaptées aux mains du mannequin	1		**1**
12.22	Paire de gants contre les risques thermiques	Paire de gants contre les risques thermiques, jusqu'à 100°C, en fibre synthétique avec une doublure intérieure isolante en tissu aiguilleté	1		**1**
12.23	Paire de gants pour travaux électriques de basse tension	Paire de gants pour travaux électriques de basse tension, respectant toutes les réquisitions de sécurité adaptée aux mains du mannequin	1		**1**
12.24	Paire de gants pour travaux électriques de haute tension	Paire de gants pour travaux électriques de haute tension, respectant toutes les réquisitions de sécurité	1		**1**
12.25	Pantalon de protection	Pantalon de protection pour la réalisation de travaux sur des installations basse tension, respectant toutes les réquisitions de sécurité adaptée à la taille du mannequin	1		**1**
12.26	Tablier de protection	Tablier de protection pour la réalisation de travaux de soudure, avec propagation limitée de la flamme et résistance à l'électricité, soumis à une température ambiante jusqu'à 100°C	1		**1**

Item	Désignation	Description	Quantité Fahs Anjra	Quantité ISMALA	Quantité Totale
12.27	Trousse de premiers secours d'entreprise MURALE	Malette de premier secours composée de deux parties égales, chacune complète avec le verre et les séparateurs pour mieux localiser les produits - Dimension: 335 x 250 x 123 mm Contenu : 1 copie du décret 388 du 15/07/03 2 paires de gants stériles 1 bouteille de 125 ml de désinfectant IODOPOVIDONE, 10% d' iode PMC 1 solution saline stérile 250 ml CE 3 enveloppes de compresses de gaze stérile 18x40 cm 1 paquet de coton laine 3 enveloppes de compresses de gaze stérile 10x10 cm 1 Plastosan, 20 pansements assortis 1 pince stérile 1 Box de Coton hydrophile 1 bobine de sparadrap m 5x2.5 cm 2 bandages de gaze m 3,5x10 cm 1 paire de ciseaux 14,5 cm DIN 58279 1 garrot 1 "iCE pack" jetable 1 sac pour les déchets médicaux 250x350 mm 1 triangulaire Telo TNT 96 x 96 x 136 cm 1 SAC isotherme or / arg. cm 160x210 1 Drapé stérile 40 x 60 cm DIN 13152-BR 1 cas contenant PIC 3 3 sachets de savon liquide 3 lingettes désinfectantes 2 lingettes Ammoniac 2 bandes stériles 80x100 mm 2 Préparation 3,5 g GEL stérile en cas de brûlure 1 serviette stérile cm 40x60 1 instruction multilingue "Gestes de premiers secours"	1		**1**
12.28	Veste avec capuche de protection	Veste avec capuche de protection pour la réalisation de travaux sur des installations basse tension, respectant toutes les réquisitions de sécurité	1		**1**

Item	Désignation	Description	Quantité Fahs Anjra	Quantité ISMALA	Quantité Totale
12.29	Station lave-œil mixte	Convient pour un lavage des yeux en cas de projections d'acides ou des bases. Scellé assurant l'intégrité du dispositif. Température de conservation : +5/25°C. Support : H 290 x L 230 mm avec une notice sous forme des pictogrammes sur les flacons et la station. Utilisation simple - prêt à l'emploi - permet une action rapide. Usage unique Durée de rinçage : 7 minutes. Péremption : 3 ans. Dimensions : 23 x 30 x 8 cm. Equipée de : 1 lave oeil 200 ml de solution PH Neutre. 1 lave oeil 500 ml de solution ophtalmique stérile (0,9% de NaCl). 1 support pour fixation murale avec miroir et notice d'utilisation		2	**2**
12.30	Douche avec rince œil de sécurité intégré	’assemblage est simple et rapide grâce au pré montage d’usine. Les vannes sont facilement démontables pour faciliter la maintenance. Les têtes des douches de sécurité produisent un jet hélicoïdal respectant parfaitement la nome EN 15154. Les vannes sont en laiton et les tuyaux en acier zingué traités avec une peinture époxy. Les débits d’eau sont de 60 l/mn pour les douches de sécurité, 12 l/mn pour un lave yeux et 6 l/mn pour un lave œil. Les laves yeux sont équipés d’un régulateur de débit capable d’absorber d’éventuelles surcharges de pression dangereuses. Les laves yeux sont équipés d’œillères en caoutchouc souple anallergique avec un bouchons anti poussière, permettant la bonne direction du flux d’eau et l’ouverture des paupières et évitant de potentiels traumatismes. Les douches de sécurité et laves yeux sont disponibles en 3 couleurs : rouge, vert, jaune. Le code couleur en vigueur dans votre établissement sera respecté		1	**1**
12.31	Casque de protection de couleur bleu	Casque de protection de couleur bleu - Tour de tête ajustable - Coiffe textile	15		**15**
12.32	Casque de protection de couleur jaune	Casque de protection de couleur jaune - Tour de tête ajustable - Coiffe textile	15		**15**

Item	Désignation	Description	Quantité Fahs Anjra	Quantité ISMALA	Quantité Totale
12.33	Chaussures de sécurité	Chaussures de sécurité - Coquille Acier 200 joule - Semelle Acier - Chaussures Antistatiques - Talon avec absorption d'énergie - Semelle antidérapante (SRC) - Matière du dessus: Cuir croute Matière semelle: PU/PU - Pointures : 02 Pointure 39, 04 Pointure 40, 08 Pointure 41 10 Pointure 42 et 06 Pointure 43	30		**30**
12.34	Gants de manutention	Gants de manutention - En cuir ou croûte de cuir - Avec renfort sur la paume des gants	40		**40**
12.35	Gilet de signalisation de couleur bleu	Gilet de signalisation de couleur bleu - Bandes rétro réfléchissantes - Fermeture par bande scratchée - 07 Tailles M - 09 Tailles L - 08 Tailles XL - 06 Tailles XLL	30		**30**
12.36	Gilet de signalisation de couleur jaune	Gilet de signalisation de couleur jaune - Bandes rétro réfléchissantes - Fermeture par bande scratchée - 07 Tailles M - 09 Tailles L - 08 Tailles XL - 06 Tailles XLL	30		**30**
12.37	Lunettes-masque de protection	Lunettes-masque de protection - Protection des projections légères - Lunettes ajustables - Oculaire en polycarbonate incolore - Monture en PVC	30		**30**
TOTAL			**219**	**3**	**222**

ANNEXE B

Conditions générales du Bon de commande :

1. PRIX. Tous les prix sont fermes et non révisables, sauf accord préalable à l'écrit.
2. FRAIS SUPPLEMENTAIRES. Aucun frais d'aucune sorte ne sera autorisé sauf accord spécifique de l'Acheteur à l'écrit.
3. MODIFICATIONS. Aucune modification de ce Bon de commande n'engagera l'Acheteur, sauf si la modification est convenue par l'intermédiaire d'un avis de modification formel du Bon de commande de la part de l'Acheteur.
4. GARANTIE. Le Fournisseur garantit que, pour une période de 1 an, les marchandises sont exemptes de défauts de conception, de matériel et de fabrication et fonctionnent conformément aux spécifications. L'Acheteur doit aviser le Fournisseur de tout manquement aux garanties précédentes et le Fournisseur, à ses frais, réparera ou remplacera au plus vite ces produits défectueux.
5. ACCORD ET MODIFICATION. Ce Bon de commande constitue l'intégralité de l'accord entre les parties, et aucune obligation non écrite dans l'accord leur est obligatoire. Aucune modification de l'une quelconque des dispositions ne sera obligatoire, sauf en cas d'accord au préalable écrit et signé par l'Acheteur.
6. SOUS-TRAITANCE. Le Fournisseur ne doit pas sous-traiter ni déléguer les performances demandées en vertu du présent Bon de commande sans le consentement écrit préalable de l'Acheteur.
7. FORCE MAJEURE. Tout retard ou défaillance de l'une ou l'autre des parties pour s'acquitter de ses obligations en vertu de la présente loi doit être justifié s'il est causé par un événement ou une circonstance raisonnablement indépendante de la volonté de cette partie et qui n'est pas de sa faute, pourvu que l'intéressée en donne un préavis écrit dans les cinq (5) jours. Au cours de la période de retard par le Fournisseur, l'Acheteur peut acheter des biens provenant d'autres sources et réduire les quantités du calendrier du Fournisseur sans aucune responsabilité de l'Acheteur, ou demander au Fournisseur de fournir les marchandises provenant d'autres sources selon les quantités demandées par l'Acheteur
8. LIVRAISON. Sauf dans les cas prévus ci-après, la livraison doit être faite conformément au délai indiqué dans le présent bon de commande et l'Acheteur se réserve le droit d'annuler la commande si la livraison n'est pas effectuée comme indiqué. Si le Fournisseur a des raisons de croire que les livraisons ne seront pas effectuées comme demandé dans le bon de commande de l'Acheteur, le Fournisseur doit fournir un avis écrit indiquant la cause et la période de ce retard prévu.
8.1 PENALITE DE RETARD SUR LA LIVRAISON : : Si le délai de livraison n'est pas respecté, une pénalité par jour ouvrable de retard égale à deux millièmes du montant total HTVA du présent bon de commande, sera retenue jusqu'à hauteur de 10% du montant total HTVA.
Une fois ce maximum atteint, l'Acheteur pourra choisir de résilier le présent bon de commande
9. RÉSILIATION PAR CONVENANCE. L'Acheteur peut résilier ce contrat par un avis écrit en tout ou en partie, lorsqu'il est dans l'intérêt de l'Acheteur de le faire. Si ce contrat est ainsi résilié, le Fournisseur et l'Acheteur peuvent convenir du montant à payer au Fournisseur en raison de cette résiliation.
10. DÉFAUT. L'Acheteur peut, par avis écrit, résilier tout ou partie du présent contrat :
• Si le Fournisseur omet de livrer des marchandises ou d'effectuer des services dans le délai spécifié où
• Si le Fournisseur omet d'effectuer toute autre exigence du présent bon de commande et ne remédie pas à ce défaut dans les dix (10) jours suivant la réception de l'avis de l'Acheteur, précisant cette défaillance.
11. RESPONSABILITÉ POUR BLESSURES. Le Fournisseur doit indemniser l'Acheteur contre toute responsabilité pour toute lésion corporelle et dommages matériels causés par les biens ou services effectués par le Fournisseur.
12. AUCUNE DEROGATION. Le non-respect par l'Acheteur de l'une des dispositions ne renonce ni à ces dispositions ni au droit de l'Acheteur de faire respecter toutes ces dispositions.
13. LOI APPLICABLE ET FORUM. Cette commande doit être interprétée conformément à la loi et sera régie par la loi du Maroc.
14. CONFORMITE AVEC LA LOI. Le Fournisseur accepte de se conformer aux dispositions de toutes les lois et ordres fédérales et locales actuelles et futures ainsi que toutes les autres règles et règlements applicables à cette commande et sa performance.
15. FACTURATION. Après chaque expédition ou service fourni en vertu de la présente commande, le Fournisseur doit envoyer une facture séparée. Le paiement de la facture ne constitue pas une acceptation des biens ou des

services et doit faire l'objet d'un ajustement approprié pour toutes les défaillances de la part du fournisseur qui ne respectent pas les exigences de cette commande. Toutes les factures doivent faire référence aux numéros de commande de MCA-Morocco pour éviter tout retard de paiement.

16. PAIEMENT. MCA-Morocco doit effectuer le paiement au fournisseur dans les 30 jours à compter de la réception, en bon état, de tous les biens et services spécifiés dans le bon de commande et de la facture complète.

17. REPARATIONS. Si l'un des biens est trouvé d'être défectueux, dans un délai raisonnable, après la livraison à l'Acheteur, l'Acheteur aura le droit de rejeter et de renvoyer ces biens à la charge du fournisseur et d'en déduire le coût de sa facture.

Modèle de Garantie Bancaire de retenue de garantie

[La banque, à la demande du Fournisseur, doit remplir le formulaire conformément aux instructions indiquées]

Agence ou succursale de la banque : **[insérer le nom et l'adresse du Garant en toutes lettres]**

Bénéficiaire : **Agence MCA-Morocco**
Complexe administratif et culturel de la Fondation Mohammed VI des œuvres sociales de l'Education-Formation, Avenue Allal EL FASSI- Madinat AL IRFANE Hay Riad, Bâtiment MCA-Morocco 4ème étage, Rabat- Maroc

Date : **[Insérer la date d'émission]**

GARANTIE DE RETENUE DE GARANTIE N° : **[insérer le numéro de retenue de garantie]**

Nous avons été informés que **[insérer le nom du Fournisseur en toutes lettres]** (ci-après le « Fournisseur ») a conclu le Contrat n° **[référence du contrat]** en date du **[insérer le jour et le mois]**, **[insérer l'année]** avec **l'Agence MCA-Morocco** (dénommée ci-après « le Bénéficiaire »), pour l'Acquisition, Livraison ……. (ci-après le « Contrat »).

En outre, nous reconnaissons que, aux termes du Contrat, une retenue de garantie est exigée.

À la demande du Fournisseur, nous nous engageons irrévocablement à verser au Bénéficiaire tous montants ne dépassant pas un total de **[insérer le(s) montant(s) en chiffres et en toutes lettres]**, à réception de la première demande écrite du Bénéficiaire accompagnée d'une déclaration écrite indiquant que le Fournisseur a manqué à ses obligations au titre du Contrat, sans difficulté ni discussion, ni que vous ayez à prouver ou à démontrer le bienfondé de votre demande ou du montant demandé.

La Garantie expire au plus tard le **[insérer jour] [insérer mois] [insérer année] [remarque : la date d'expiration est vingt- huit (28) jours après la date de la réception définitive, sur présentation du Certificat de Réception définitive émis par l'Agence MCA-Morocco]**, et toute demande de paiement au titre de cette Garantie devra nous parvenir, à cette agence/à cette succursale, à la date d'expiration au plus tard.

[**La Banque Émettrice doit supprimer les mentions inutiles**] Nous confirmons que [nous sommes une institution financière légalement autorisée à fournir cette garantie au Maroc] **[OU]** [nous sommes une institution financière située à l'extérieur du Maroc mais avons une institution financière correspondante située au Maroc qui assurera l'applicabilité de cette garantie. Le nom de notre banque correspondante et nos coordonnées sont les suivants : **[fournir le nom, l'adresse, le numéro de téléphone et l'adresse électronique]**].
La présente Garantie est soumise aux règles de droit en vigueur au Maroc.

Pour la Banque	Pour le Fournisseur
Signature En qualité de : Date :	Signature En qualité de : Date :

ANNEXE 1 : Lieux de livraison

N° du Projet	Intitulé	Adresse
CFP 04	IPMLI Fahs Anjra	Fahs Anjra/Tanger
CFP 27	ISTA Had Soualem	Had Soualem/Casablanca
CFP 48	ISMALA Nouaceur	Nouaceur / Casablanca
CFP 28	ISB Casablanca	Casablanca

ANNEXE 2 : ATTESTATION DE RECEPTION DU MATERIEL

ATTESTATION DE RECEPTION DE MATERIEL

Je soussigné, (Nom, Prénom et qualité)…… …… atteste la livraison, l'installation et la mise en marche des équipements cités ci-dessous destinés au projet n° X portant sur la création ou l'extension de (nom de l'institut) ……

objet du lot n° X du contrat n° X, issu de la demande de devis **n°** …… et conclu avec le fournisseur ……

Ladite prestation a fait l'objet d'un examen de conformité par un comité de réception composé de :

- Le Gestionnaire du Fonds (Grant Manager), représentant de MCA-Morocco : ……
- Le(s) représentant(s) du Bénéficiaire : ……

Tableau des équipements technico-pédagogiques livrés

Fait à ……., le : ……

Cachet et signature du Fournisseur ***Cachet et signature du***

Lot n°	N° de l'article	Désignation de l'article	Quantité	N° Inventaire

Annexe 3 : Modèle de Garantie d'Offre (Garantie bancaire)

[À la demande du Soumissionnaire, la banque doit remplir le formulaire conformément aux instructions données]

Banque : [Nom de la banque et adresse de la branche ou du bureau d'émission]
Bénéficiaire: [insérer le nom et l'adresse de l'Acheteur]
Date: [insérer la date]
Garantie d'Offre N° : _____

Nous avons été informés que **[insérer le nom du Soumissionnaire]** (ci-après dénommé « le Soumissionnaire ») vous a soumis son Offre datée [**insérer le jour, le mois et l'année**] (ci-après dénommée « l'Offre ») pour la fourniture de [**insérer le nom des Services**] en réponse à la demande de devis N° susmentionné.

Par ailleurs, nous comprenons que, selon vos conditions, les Offres doivent être accompagnées par une Garantie d'Offre.

À la demande du Soumissionnaire, nous **[insérer le nom de la Banque]** nous engageons par la présente, irrévocablement à vous payer, à votre première demande la somme ou les sommes que vous pourriez réclamer dans la limite de **[insérer le montant en chiffres]** (**[insérer le montant en lettres]**). Votre demande de paiement doit être accompagnée d'une déclaration écrite indiquant que le Soumissionnaire a manqué à l'une de ses obligations auxquelles il est tenu en vertu de l'Offre, à savoir :

1. s'il retire son Offre pendant la durée de validité de l'Offre [**insérer les dates de la durée de validité de l'Offre**] qu'il a indiquée dans son bordereau des prix ; ou
2. si, après avoir été avisé qu'il a soumis l'Offre au moindre coût, (i) il n'accepte pas la correction par l'Acheteur des erreurs qui figurent dans son Offre,; ou
3. Si, après avoir été avisé de l'acceptation de son Offre par l'Acheteur, il refuse endéans le délai prévu de :

    - d'exécuter le Contrat,

Cette Garantie expire : (a) si le Soumissionnaire est le Soumissionnaire retenu, dès réception de copies du Contrat signé par le Soumissionnaire ; ou (b) si le Soumissionnaire n'est pas le Soumissionnaire retenu, à la première des deux dates suivantes : (i) notre réception d'une copie de votre notification du fait que le Soumissionnaire retenu a signé le Contrat; ou (ii) vingt-huit (28) jours après l'expiration de la durée de validité de l'Offre du Soumissionnaire.

Par conséquent, toute demande de paiement au titre de la présente garantie doit être reçue par nos services à cette date au plus tard.

[La banque émettrice devra supprimer les mentions inutiles]. Nous confirmons que [nous sommes une institution financière dûment autorisée à fournir cette garantie dans le pays de l'Acheteur] **[OU]** [nous sommes une institution financière située en dehors du pays de l'Acheteur, mais nous avons une institution financière correspondante située dans le pays de l'Acheteur qui assurera l'exécution de cette Garantie. Le nom de notre banque correspondante et ses coordonnées sont les suivants : [**indiquer le nom, l'adresse, le numéro de téléphone et l'adresse électronique**].

La présente Garantie est soumise aux Règles uniformes relatives aux garanties, Publication 758 de la Chambre de commerce internationale, Révision de 2010, sauf dispositions contraires susmentionnées.

Signé par:

En qualité de

[insérer le nom en caractère d'imprimerie]

Dûment autorisé(e) à signer la demande pour le compte et au nom de

[insérer le nom et l'adresse de l'institution financière]

En date du

[insérer la date